



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE
 Siège social : Mairie de Graimbouville
 N° Siret : 25760485000012
 90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville
 02 35 20 42 52 - sivosdelunion@orange.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
 DU 30 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, Le 30 NOVEMBRE à 18h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle polyvalente de GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation des PV du 28 septembre 2022**
- **Communications**
- **Délibérations**
 - 2022/16 : Actualisation tarifaire API
 - 2022/17 : Prélèvement alimentaire de surface
 - 2022/18 : Repas adulte du 16 décembre 2022
 - 2022/19 : Cadeau de fin d'année pour les agents du SIVOS DE L'UNION
 - 2022/20 : Avance sur participation des communes
 - 2022/21 : Adhésion aux missions optionnelles du CDG de la FPT de la Seine-Maritime
- **Questions diverses**

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 18h30 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs	LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothee	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric		x	THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain		x
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
LALISSE Tony		x	BOUTEILLER Bruno	x	
BLONDEL Grégory	x		BUREL Ghislaine		x

Pouvoirs :

M LEMAIRE donne pouvoir à Mme DELORY

M VASSE donne pouvoir à Mme ESTRIER

M LALISSE donne pouvoir à Mme HUON-DEMARE

Secrétaire de séance : Mme MARIE a été élue secrétaire de séance.

- **OUVERTURE :**

Madame Brigitte Estrier, Présidente, ouvre la séance en exposant l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION PV :**

<p>PV du 28 septembre 2022</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte ESTRIER : une remarque quant au titre du document ; le mot « Préparation » doit être remplacé par « Procès-verbal ». Il s'agit d'un oubli de ma part. Ce sera rectifié.</p> <p>Cindy MARIE : Je précise que je m'appelle Cindy MARIE et non Cindy VASSE comme il est noté page 4.</p> <p>Madame la Présidente soumet le procès-verbal à l'approbation des membres du conseil. Le procès-verbal de la réunion du 28 septembre est approuvé à l'unanimité.</p>
--	--

➤ **COMMUNICATIONS**

<p>Cantine</p>	<p>Brigitte ESTRIER : je remercie Mme MARIE pour les 3 jours de présence à la cantine ainsi que M LALISSE pour leur aide. Je suis également intervenue sur le temps du midi suite à l'absence d'un agent et ai pallié le plus urgent du secrétariat (commande de repas, messagerie,) en raison de l'absence de la secrétaire Je souligne la mobilisation et l'investissement des agents du SIVOS et l'aide des élus qui sont indispensables pour la continuité du service en cas d'absence du personnel. Ceci est très précieux. Depuis le 24 novembre l'équipe du SIVOS est au complet : c'est la vraie rentrée de l'équipe.</p> <p>Éric THIEULENT : quand vous sollicitez un élu, doit-il y avoir une enquête de moralité avant ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : le statut d'élu suppose que cette enquête ait été faite en amont je crois.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : oui, la sous-préfecture doit vérifier donc je suppose que s'il y avait quelque chose, nous serions informés.</p> <p>Brigitte ESTRIER : cependant il est nécessaire que les élus soient assurés. Sur Grambouville, nous avons une assurance pour les missions qui sont dévolues aux élus. Je ne sais pas pour vous à Saint-Gilles ? Pour le SIVOS, ...</p> <p>Cindy MARIE : oui mais c'est dans le cadre des communes, là nous parlons du SIVOS. Ma question c'est comme l'assurance est propre à chaque commune elle est valable pour le SIVOS ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : je suppose que comme nous siégeons en tant qu'élus mandatés par la commune dans la commission SIVOS, cela s'applique mais il serait préférable de se renseigner. Je le fais.</p> <p>Cindy MARIE : oui il faut se renseigner car ce sont 2 entités différentes ; il faut poser la question parce que les assurances, quand elles peuvent ne pas te rembourser, elles le font.</p> <p>Brigitte ESTRIER : Je me renseigne et vous informerai lors de la prochaine séance. Le SIVOS est lui-même assuré pour les déplacements et pour la responsabilité civile. Je fais le point.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : C'est du bénévolat et on est obligé d'être assuré pour les bénévoles.</p> <p>Brigitte ESTRIER : Ce n'est pas vraiment du bénévolat, c'est certes une activité non rémunérée mais elle s'exerce dans le cadre de notre mission d'élu</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : oui mais c'est quand même du bénévolat...</p> <p>Brigitte ESTRIER : Je me renseigne</p>
<p>Effectifs de la cantine</p>	<p>Brigitte ESTRIER : Le nombre d'inscrits à la cantine est de 101 élèves sur 119 élèves dans les écoles, avec une fréquentation moyenne sur octobre de 75 élèves par jour et sur novembre de 77 élèves par jour. La fréquentation est de plus en plus importante, jusqu'à 50 primaires et 30 maternelles, et en cas de pluie, comme en ce moment, nous sommes confrontés aux limites des locaux. Cela complique la répartition, la surveillance, mais je ne vous apprend rien</p>

	<p>car nous en avons déjà parlé. Néanmoins l'augmentation de la fréquentation est constante et...</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : effectivement, ce n'est pas nouveau, Monsieur Moïse Colombel l'avait évoqué et on savait bien que cela allait nous rattraper puisque la personne qui gardait beaucoup d'enfants n'en garde plus. C'est ce qui explique cela.</p> <p>Brigitte ESTRIER : nous avons eu plusieurs départs non prévus sur le temps méridien. Ceci est également un facteur de désorganisation car un agent doit se détacher pour faire signer une décharge. Le départ doit être possible mais il est impératif que les parents préviennent. Je vais faire un rappel par écrit mais je compte également sur vous pour relayer l'information si l'occasion se présente à vous.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : pas de soucis</p>
<p>Courrier au parents</p>	<p>Brigitte ESTRIER : il était prévu que j'écrive un courrier aux parents, certains ont dû le voir dans le cahier des enfants. Je vous en fais la lecture (voir annexe). .../...</p> <p>Ce courrier a été adressé pendant les vacances par mail puis collé dans les cahiers des enfants.</p> <p>Je n'ai eu aucune remarque ; et vous ? non</p> <p>Eric THIEULENT: c'est bien la CU qui organise le transport ? et pas le Département ? car vous avez vu les annonces du Département qui disent qu'il ne va plus assurer ces transports.</p> <p>Brigitte ESTRIER : oui c'est bien la CU et heureusement car sinon nous risquerions de ne plus avoir ce service gratuitement</p> <p>Eric THIEULENT: c'est important de le préciser car c'est encore quelque chose que nous apporte la CU, entre parenthèses.</p> <p>Gregory BLONDEL : sur ce courrier-là, je n'ai pas de remarque particulière par contre je suis étonné d'en avoir eu connaissance par le cahier de mon enfant et de ne pas l'avoir eu par le SIVOS avant pour relecture. Le courrier a été rédigé et mis dans le cahier des enfants et n'a pas été soumis à relecture par les membres du SIVOS et quand je l'ai lu dans le cahier de ma fille c'est la première remarque que je me suis faite. En soit le courrier est bien fait il y a juste une erreur que je n'ai pas vu mais je trouve qu'il aurait été bien qu'il soit validé par les membres du SIVOS.</p> <p>Brigitte ESTRIER : c'est ma responsabilité et c'est moi qui suis signataire</p> <p>Céline HAUCHECORNE : je trouve que c'est bien que le courrier soit maintenant parce qu'en début d'année il y a beaucoup d'informations. Moi ça ne m'a pas choquée</p> <p>Brigitte ESTRIER : sur le principe il n'y a pas d'opposition, c'est juste que mon calendrier ne m'a pas permis de prendre le temps de vous le transmettre en amont pour information.</p> <p>Gregory BLONDEL : le courrier était bien fait en soi et je n'aurai rien modifié, ça m'a seulement surpris de ne pas l'avoir eu en validation.</p> <p>Brigitte ESTRIER : Ma préoccupation était que le courrier parte afin que les parents en aient connaissance le plus rapidement possible. Je le répète sur le principe il n'y a pas de volonté de ne pas vous informer mais juste des contraintes de calendrier.</p>
<p>Transport scolaire</p>	<p>Brigitte ESTRIER : la nouvelle organisation a été mise en place le lundi 7 novembre à la demande de la CU (marche arrière à vide du car). J'en ai demandé la suspension le soir même par téléphone à la suite d'un incident qui aurait pu se révéler plus grave qu'il n'a été.</p> <p>La consigne d'origine était que les enfants descendent du car et montent sur l'esplanade en attendant que le car parte vers Etainhus. Mais ce premier jour, voulant aider, le chauffeur est descendu ce qui a immobilisé le car plus longtemps. De ce fait une voiture a voulu le dépasser et au même moment un enfant a voulu traverser. Il ne s'est rien passé de grave mais ça a suffit à démontrer que cette solution était plus risquée que le fonctionnement habituel.</p> <p>J'ai adressé un mail à la CU dès le lendemain demandant l'annulation de cette mesure et j'y ai joint les mails des parents au SIVOS témoignant de leur désaccord avec la nouvelle organisation.</p>

	<p>Le midi j'ai eu, par téléphone, une négociation tonique avec Mme Lepelletier de la CU qui a abouti à un accord pour le retour à l'organisation antérieure.</p> <p>Le lundi matin suivant, dans le car, Mme Lepelletier a fait, en ma présence, un rappel aux enfants en précisant l'importance de rester calme et de ne pas faire de bruit lorsque le chauffeur fait la marche arrière.</p> <p>C'est acté et mis en place.</p>																																																																												
<p>Association les bambins</p>	<p>Brigitte ESTRIER : L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le vendredi 2 décembre 2022. J'espère qu'il y aura beaucoup de parents.</p> <p>La situation a également été évoquée en Conseil d'école.</p> <p>Je voulais vous informer que l'association a fait un partenariat avec la pépinière d'Epretot, et 20% des ventes de sapins aux Graimbouvillais et Saint-Gillais leur seront reversés. Ceux qui ont des enfants scolarisés ont dû déjà avoir l'information par les cahiers.</p> <p>Voulez-vous une copie de ce document pour en faire la promotion ?</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : pas besoin, j'ai déjà diffusé au sein de mon conseil</p> <p>Gregory BLONDEL : les écoles ont déjà diffusé</p> <p>Cindy MARIE : moi j'ai une remarque à faire, c'est bien qu'ils lancent une action comme ça pour renflouer les comptes de la garderie mais par contre la vente de sapins est également réalisée par l'école et Monsieur Hérouin est déjà allé récupérer les sapins pour qu'il soit vendus dans l'école pour la coopérative. Et ça c'était prévu depuis début novembre. Ces 2 actions vont se faire concurrence et je trouve ça dommage.</p> <p>J'espère que ça va marcher pour les 2</p> <p>Gregory BLONDEL : les parents qui ont des enfants à Saint-Gilles et à Graimbouville ont déjà acheté leur sapin sur Saint-Gilles</p> <p>Brigitte ESTRIER : raison de plus pour diffuser cette information au-delà des parents des écoles pour pouvoir toucher plus de monde.</p> <p>En tout cas j'espère que tout le monde s'y retrouvera.</p> <p>L'assemblée générale est ouverte à tous donc n'hésitez pas à vous y rendre si le sujet vous intéresse.</p>																																																																												
<p>Conseil d'école du 18.10.2022</p>	<p>Brigitte ESTRIER : je n'ai pu m'y rendre et je remercie Cindy Marie d'avoir représenté le SIVOS</p> <p>Les effectifs de l'école Henri Boullen :</p> <table border="1" data-bbox="497 1254 1401 1451"> <thead> <tr> <th>Niveaux</th> <th>GRAIMBOUVILLE</th> <th>ST GILLES</th> <th>Hors Commune</th> <th>Total niveau</th> <th>Total classe</th> <th>Total école</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PS</td> <td>4</td> <td>13</td> <td>1</td> <td>18</td> <td>PS/MS = 28+1</td> <td rowspan="5">52</td> </tr> <tr> <td>MS</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>0</td> <td>10</td> <td>GS/CP = 24-1</td> </tr> <tr> <td>GS</td> <td>4</td> <td>7</td> <td>1</td> <td>12</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CP</td> <td>3</td> <td>8</td> <td>1</td> <td>12</td> <td></td> </tr> <tr> <td>total</td> <td>14</td> <td>35</td> <td>3</td> <td>52</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les effectifs de l'école L'envolée</p> <table border="1" data-bbox="497 1496 1401 1693"> <thead> <tr> <th>Niveaux</th> <th>GRAIMBOUVILLE</th> <th>ST GILLES</th> <th>Hors Commune</th> <th>Total niveau</th> <th>Total classe</th> <th>Total école</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CE1</td> <td>6</td> <td>8</td> <td>1</td> <td>15</td> <td>CE1/CE2 = 24</td> <td rowspan="5">67</td> </tr> <tr> <td>CE2</td> <td>11</td> <td>13</td> <td>3</td> <td>27</td> <td>CE2/CM1 = 23</td> </tr> <tr> <td>CM1</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>X</td> <td>13</td> <td>CM1/CM2 = 20</td> </tr> <tr> <td>CM2</td> <td>4</td> <td>7</td> <td>1</td> <td>12</td> <td></td> </tr> <tr> <td>total</td> <td>28</td> <td>34</td> <td>5</td> <td>67</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Projection même si l'exercice est difficile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 départs vers le collège et 12 CP vers Saint-Gilles ce qui laissent présager des effectifs relativement stables sur l'école L'envolée • Pour Graimbouville, Monsieur Benoît Vasse indique que si, à la rentrée prochaine, il y a autant de petites sections que cette année c'est-à-dire 18, l'effectif des Petit /Moyens atteindra 36 enfants et celui des Grands CP sera de 22. <p>Bilan de la coopérative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole Henri Boullen au 31/08/2022 = 5636.21€ 	Niveaux	GRAIMBOUVILLE	ST GILLES	Hors Commune	Total niveau	Total classe	Total école	PS	4	13	1	18	PS/MS = 28+1	52	MS	3	7	0	10	GS/CP = 24-1	GS	4	7	1	12		CP	3	8	1	12		total	14	35	3	52		Niveaux	GRAIMBOUVILLE	ST GILLES	Hors Commune	Total niveau	Total classe	Total école	CE1	6	8	1	15	CE1/CE2 = 24	67	CE2	11	13	3	27	CE2/CM1 = 23	CM1	7	6	X	13	CM1/CM2 = 20	CM2	4	7	1	12		total	28	34	5	67	
Niveaux	GRAIMBOUVILLE	ST GILLES	Hors Commune	Total niveau	Total classe	Total école																																																																							
PS	4	13	1	18	PS/MS = 28+1	52																																																																							
MS	3	7	0	10	GS/CP = 24-1																																																																								
GS	4	7	1	12																																																																									
CP	3	8	1	12																																																																									
total	14	35	3	52																																																																									
Niveaux	GRAIMBOUVILLE	ST GILLES	Hors Commune	Total niveau	Total classe	Total école																																																																							
CE1	6	8	1	15	CE1/CE2 = 24	67																																																																							
CE2	11	13	3	27	CE2/CM1 = 23																																																																								
CM1	7	6	X	13	CM1/CM2 = 20																																																																								
CM2	4	7	1	12																																																																									
total	28	34	5	67																																																																									

	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole L'envolée au 31/08/2022 = 4261.69€ <p>Monsieur Vasse a également évoqué quelques points techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les rideaux à changer • les anti pince--doigts : Ils vont être posés prochainement • Le document unique et l'évaluation des risques qui est en cours de formalisation <p>Pour l'école de Saint Gilles. Madame Dellier a soulevé la question des exercices incendie sur le temps méridien lors de la cantine et les éléments du document unique pour ce temps.</p> <p>Le document est effectivement à formaliser et je sollicite Madame Dorothée Delory qui a des compétences dans ce domaine pour m'aider à finaliser ce dossier en cohérence avec ce qui est fait sur l'école.</p> <p>Dorothée DELORY : pas de problème</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : c'est vrai que c'est une bonne question qu'elle a soulevée là parce qu'on n'y avait pas pensé.</p> <p>Brigitte ESTRIER : ce n'est pas tout à fait ça ; c'est un dossier qu'il est à faire mais que je n'ai pas encore eu le temps de programmer concernant le risque incendie et le confinement. Je vais demander à Mme Dellier de nous transmettre ce qui est fait pour le temps scolaire.</p> <p>Merci à Mme Dorothée Delory pour son aide sur ce dossier.</p>
<p>Masse salariale : Salaire minimum et valeur point d'indice au 01.07.2022</p>	<p>Brigitte ESTRIER : A compter du 01/05/2022, le traitement minimum garanti est fixé à l'indice majoré 352 (pour information il était à 340 avant). Tout fonctionnaire occupant un emploi doté d'un indice inférieur à l'IM 352 perçoit le traitement afférent à cet indice (décret n° 2022-586 du 20/04/2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique modifiant l'article 8 du décret n° 85-1148 du 24/10/1985). Cette mesure vise à augmenter le salaire minimum à l'embauche et c'est plutôt bien pour les agents, je ne mets pas en cause cette mesure, mais au-delà du fait d'augmenter la masse salariale de nos agents recrutés récemment, elle a pour conséquence de diminuer l'écart avec nos agents recrutés depuis plusieurs années, embauchés à l'indice 340 et qui ont gravi petit à petit la grille salariale. Pour bien comprendre ce mécanisme et vous donner un repère, ce nouvel indice à 352 minimum correspond dans la grille salariale à l'échelon 7 acquis au bout de 10 ans d'ancienneté.</p> <p>Nous n'avons pas d'obligation à compenser cette mesure mais il me semble légitime de revoir la situation de nos 2 agents les plus anciens en début d'année 2023.</p> <p>Eric THIEULENT : effectivement c'est bien d'augmenter le SMIC mais si toute la chaîne n'est pas revue ça crée un sentiment d'injustice.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : mais je ne dis pas non...</p> <p>Brigitte ESTRIER : L'autre mesure est l'augmentation du point d'indice au 01.07.2022, il passe de 4.68 € à 4.85 € (il n'avait pas augmenté depuis 2017). Cette mesure va toucher tout le monde. Mécaniquement cela va augmenter le salaire de tous les agents mais également les cotisations patronales. Ceci représente 3% d'augmentation de la masse salariale.</p> <p>Je voulais vous sensibiliser à cet élément qui va prendre toute sa dimension en 2023 car nous serons sur une année pleine et il faudra en tenir compte lors de la commission finance de mars.</p> <p>Le bénéfice de ces mesures est peut-être de fidéliser nos petits contrats. Elles sont toutes compétentes et forment une bonne équipe. Je les ai toutes rencontrées pour leur entretien annuel et à toute j'ai dit : « je suis très contente de votre travail, restez, restez, restez ! »</p>
<p>Protection sociale complémentaire</p>	<p>Brigitte ESTRIER : je vous ai déjà parlé de ce point, il s'agit de la mutuelle santé et la prévoyance, nous avons déjà donné notre accord pour que le CDG procède à un appel d'offre pour nous.</p> <p>Pour mémoire, l'ordonnance du 17 février 2021 prévoit que chaque employeur doit participer financièrement aux dépenses engagées par ses agents au titre des</p>

mutuelles santé et/ou prévoyance (garantie maintien de salaire) au plus tard au 01.01.2025 pour la prévoyance et au 01.01.2026 pour la mutuelle santé.

Le SIVOS participe à hauteur de 5 euros par agent pour la prévoyance, Le seuil sera plus élevé au moment de l'obligation de 2025 et la contribution minimale sera de 7€. Le SIVOS a la possibilité de pouvoir participer à la mutuelle santé à compter de janvier 2023.

Le 30 septembre 2022, à l'issue de la procédure de consultation engagée en mai 2022, le conseil d'administration du CDG76, a désigné, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour assurer ces deux risques.

Ils ont proposé 3 niveaux de remboursements pour les agents et évidemment plus le niveau de remboursement est élevé, plus la cotisation est chère mais ce n'est pas le seul paramètre puisqu'elle augmente également en fonction de l'âge : plus on vieillit, plus la cotisation est élevée.

La tarification proposée est la suivante :

	Niveau 1 150%	Niveau 2 200%	Niveau 3 250%
Enfant (<i>Gratuité à partir du 3^{ème} enfant</i>)	20,43 €	25,21 €	32,44 €
Actif de moins de 30 ans (inclus)	33,99 €	42,12 €	51,37 €
Actif de moins de 40 ans (inclus)	36,01 €	44,64 €	57,54 €
Actif de moins de 50 ans (inclus)	44,85 €	55,54 €	71,75 €
Actif de moins de 60 ans (inclus)	58,02 €	71,89 €	92,89 €
Actif de plus de 60 ans	73,13 €	94,38 €	114,52 €
Retraité	83,84 €	108,58 €	131,92 €

La participation complémentaire santé de l'employeur est libre jusqu'en 2026, elle sera d'un minimum de 15 euros à compter du 01.01.2026.

Dans un premier temps je souhaitais vous proposer d'attendre 2026 pour mettre en place notre participation puisque nos agents ont déjà leur propre mutuelle. Mais deux d'entre eux sont intéressés pour prendre cette mutuelle dès maintenant car elle est plus avantageuse que la leur.

Donc sachant qu'avant 2026, le niveau de participation est libre, je vous propose d'y aller au 1^{er} janvier 2023 à hauteur de 1 € afin de permettre aux agents d'avoir accès à cette mutuelle. Si vous êtes d'accord, alors il faudra prendre une délibération dans ce sens ce soir.

Quel est votre avis ?

Valérie HUON-DEMARE : si des agents sont intéressés, il faut y aller

Cindy MARIE : mais comment ça se fait qu'elles sont déjà intéressées ?

Brigitte ESTRIER : parce qu'elles ont eu accès à cette information, c'est diffusé par le CDG

Gregory BLONDEL : elles se sont dit qu'il serait avantageux de changer maintenant

Brigitte ESTRIER : elles ont comparé les cotisations et les garanties.

Gregory BLONDEL : pour 1€, je ne vois pas l'intérêt, ça ne représente rien, on a l'air de se moquer d'elles

Cindy MARIE : mais jusqu'à quand on ferait 1€ ?

Brigitte ESTRIER : jusqu'à ce que l'on décide de mettre plus. Soit nous augmentons progressivement jusque 2026 pour ne pas avoir un trop grand impact lors de l'obligation, soit nous décidons de rester à 1€ jusqu'à l'obligation et nous passerons de 1 à 15€ minimum.

Eric THIEULENT : ce sont des agents avec des petits ou des gros contrats qui sont intéressés ?

Brigitte ESTRIER : plutôt nos gros contrats

Eric THIEULENT : dans ce cas on peut peut-être mettre 2€

<p>Pour = 12</p> <p>Pour = 12</p>	<p>Brigitte ESTRIER : les autres agents sont moins intéressés car ils sont sur la mutuelle de leur mari.</p> <p>Bruno BOUTEILLIER : cela concerne combien d'agent qui serait partants ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : pour l'instant 2 : 1 sûr et l'autre qui se questionne ce qui ferait 24€ pour une année.</p> <p>Gregory BLONDEL : si vous faites 2 en cours d'année après il y a 3 autres qui vont le vouloir, vous prenez un risque. Moi personnellement pour nous 1 ou 2€ ça ne va pas représenter beaucoup mais ça commence à faire ça plus ça plus ça et finalement ça finit par faire beaucoup. Derrière, il risque aussi d'y avoir une surprise avec « Les bambins ». 1 ou 2€, excusez-moi du terme, mais je trouve que ça fait plus radin qu'autre chose. Je préférerais rien avoir, moi en tant que salarié, je préférerais rien avoir. Si mon employeur me disait qu'il participe à hauteur de 1€...</p> <p>Brigitte ESTRIER : Ce n'est pas seulement la question du montant de la participation, c'est surtout que le fait de participer leur donne accès à cette mutuelle. Si nous ne participons pas, ils n'auront pas accès.</p> <p>Gregory BLONDEL : pourquoi, ils n'auront pas accès ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : Parce qu'ils n'auront pas le droit d'adhérer si, nous, c'est-à-dire le SIVOS ne participe pas un minimum.</p> <p>Gregory BLONDEL : ok j'avais compris qu'ils avaient regardé parce que c'était intéressant, s'ils peuvent regarder c'est que...</p> <p>Brigitte ESTRIER : parce que les offres sont diffusées</p> <p>Gregory BLONDEL : parce que c'est diffusé... alors si ça leur permet d'ouvrir leurs droits alors oui, je suis d'accord</p> <p>Brigitte ESTRIER : en fait ça veut dire que nous signons la convention dès maintenant sans attendre le délai d'obligation de 2026 et que du coup les agents peuvent avoir accès à la mutuelle s'ils le souhaitent.</p> <p>Gregory BLONDEL : pour moi j'avais compris qu'ils y avaient accès même sans ça. S'ils veulent changer c'est leur propre droit de changer maintenant. Après effectivement si on ne fait pas ça ils n'ont pas accès alors oui, on leur donne 1€ ça ne représente rien pour nous, c'est juste le geste de dire on vous a donné accès à ça. Du coup je suis d'accord. Et ce n'est pas obligatoire, ils viennent que s'ils le veulent ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : oui, c'est ça</p> <p>Gregory BLONDEL : c'est juste au final une ouverture de droit.</p> <p>Brigitte ESTRIER : oui.</p> <p>Eric THIEULENT : on pourrait mettre 2€. C'est comme leur dire « vous avez bien travaillé » ce n'est pas une prime mais c'est quand même un plus.</p> <p>Brigitte ESTRIER : pourquoi pas il faudra regarder ce que cela donne en commission finance</p> <p>Céline HAUCHECORNE : ils ont déjà un beau Noël.</p> <p>Brigitte ESTRIER : leur demande était de pouvoir avoir accès</p> <p>Cindy MARIE : oui c'était juste d'avoir accès</p> <p>Gregory BLONDEL : on fait de quoi ouvrir leurs droits après si on veut les augmenter il vaut mieux augmenter leurs points.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : oui on pourra augmenter les points</p> <p>Brigitte ESTRIER : il existe l'IFSE pour récompenser la manière de servir. Cette décision pour la mutuelle ne va pas toucher tous les agents</p> <p>Bruno BOUTEILLIER : sachant qu'en 2023, c'est 15€ et pour tout le monde</p> <p>Cindy MARIE : on peut commencer par 1€ et voir pour 2024 et 2025</p> <p>Brigitte ESTRIER : en conclusion, on partirait pour une mise en place au 1/1/2023 avec une contribution de 1€ pour la mutuelle santé.</p> <p>Gregory BLONDEL : il faut bien que vous précisiez que l'on fait ça pour une ouverture de droit pour pas qu'ils aient la sensation de dire « ils ont fait le minimum »</p> <p>Brigitte ESTRIER : De ce fait nous sommes tous d'accord pour ajouter une délibération à l'ordre du jour.</p> <p>Ajout de la délibération => Pour à l'unanimité</p>
-----------------------------------	--

	Délibération : Signature de la convention santé avec une participation du SIVOS de 1€ par mois et par agent à compter du 1 janvier 2023 => Pour à l'unanimité
--	--

- DELIBERATIONS

Objet et vote	Commentaires
<p>2022-16 : Actualisation Tarifaire API</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte ESTRIER : lors du dernier conseil, je vous avais parlé de l'augmentation des tarifs API. Aujourd'hui il faut prendre une délibération pour acter la décision afin que je puisse signer les documents contractuels.</p> <p>Je vous rappelle qu'au départ de la négociation il y avait 2 propositions soit une augmentation différenciée selon les produits soit une augmentation globale qui de mémoire devait être de 12% : au final Mathieu Rose a obtenu une augmentation globale de 5%.</p> <p>Valérie HUON- DEMARE : merci à Mathieu, heureusement qu'on l'a.</p> <p>Brigitte ESTRIER : la délibération est la suivante :</p> <p><i>Vu le groupement de commandes entre les communes de Saint Aubin Routot, Etainhus, Sivos de l'union, Sandouville, Gommerville, Saint Vincent de Cramessnil, Oudalle pour la fourniture des repas pour la restauration scolaire,</i> <i>Vu la délibération 2020/22 attribuant le marché de mutualisation pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire,</i> <i>Considérant le courrier de la société Api, reçu par la commune de Saint Aubin de Routot, commune pilote de la mutualisation le 10/08/2022, concernant l'actualisation des tarifs avec une augmentation de 5% au 01/08/2022 (Tableau joint en annexe).</i></p> <p>Compte tenu de ces informations, m'autorisez-vous à signer les documents y afférents ? Je soumetts au vote => POUR à l'unanimité</p>
<p>2022-17 : Contrat d'analyse restauration scolaire</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte ESTRIER : Je vous avais également parlé la dernière fois du plan de maîtrise sanitaire (PMS) et je vous avais dit que nous avons une réunion le lendemain également avec Mathieu Rose en présence d'une représentante du laboratoire d'analyses (Société AgroQual).</p> <p>Nous avons discuté sur la nécessité ou non de faire des analyses de recherche de légionelle : après recherche, je vous confirme que ce n'est pas nécessaire.</p> <p>La potabilité de l'eau est faite par les communes.</p> <p>Gregory BLONDEL : c'est ce qui est conseillé ça ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : oui c'est ce qu'à confirmé le laboratoire.</p> <p>Nous nous engagerions sur les analyses de surfaces et de prélèvements d'échantillons alimentaires prélevés de façon aléatoire, ce ne sera pas toujours le même plat.</p> <p>Nous avons donc un devis réactualisé qui passe d'environ 700€ à 513.50€ pour 5 passages par an. C'est une dépense supplémentaire aussi.</p> <p>Le premier passage est prévu en décembre et il faut que je prévienne la cantinière. L'agent préleveur ne doit pas mobiliser la cantinière plus de 5 minutes pour ne pas désorganiser le service.</p> <p>Dans la première version il était prévu 2 techniques pour les analyses : une première recherche de bactéries plus dans un deuxième temps le dénombrement de la bactérie trouvée. Pour éviter ces 2 étapes et limiter les coûts la représentante du laboratoire a proposé de faire directement la 2^{ème} étape.</p> <p>Je vous lis la délibération nécessaire pour que, là aussi si vous en êtes d'accord, je puisse signer le devis :</p> <p><i>Vu le groupement de commandes entre les communes de Saint Aubin Routot, Etainhus, Sivos de l'union, Sandouville, Gommerville, Saint Vincent de Cramessnil, Oudalle pour la fourniture des repas pour la restauration scolaire,</i> <i>Considérant la nécessité d'effectuer des analyses sur les produits et les surfaces pour répondre aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire</i> <i>Vu la présentation du devis par Madame la Présidente de la société AgroQual, pour un montant de 513.50 euros HT par an soit 102.70 euros HT par passage pour l'analyse microbiologie sur produit alimentaire, lame de surface, dénombrement de Listéria et les frais de déplacement. En cas de recherche positive de pathogènes, des analyses complémentaires devront être réalisées, un coût supplémentaire sera à prévoir.</i></p>

	<p>Compte tenu de ces informations, m'autorisez-vous à signer le devis concernant la prestation de la société AgroQual d'un montant de 513.50 euros HT pour 5 passages par an ?</p> <p>Je soumetts au vote => POUR à l'unanimité</p>
<p>2022-18 : Repas Adulte du 16 décembre 2022</p> <p>Votants : 12 Contre : 0</p>	<p>Brigitte ESTRIER : Le repas de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre 2022 à la salle polyvalente de Saint Gilles de la Neuville et je remercie Madame la Maire de Saint Gilles de la Neuville pour l'accès à la salle, un courrier a été fait en ce sens.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : c'est avec plaisir</p> <p>Brigitte ESTRIER : la salle sera déjà décorée car la commune fera sa manifestation de Noël le week-end qui suit. Les agents du SIVOS se chargeront de la décoration des tables.</p> <p>Nous pouvons ainsi prévoir un seul service pour lequel nous attendons un minimum de 90 enfants voire 100.</p> <p>Après échange avec l'équipe, nous proposons que cette année des adultes accompagnent les élèves pendant le repas, en mangeant à une table de 9 élèves</p> <p>L'idée est que les agents cantines puissent partager le repas avec les enfants et que l'ensemble des adultes participent au service.</p> <p>Ceci ne sera possible qu'à 2 conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conditionnement des plats pour 10 parts par API si possible • 10 adultes encadrants (+ 1 coordonateur = la cantinière). <p>Vous êtes donc invités à participer à cette manifestation selon vos disponibilités</p> <p>5 membres du SIVOS m'ont déjà donné leur accord mais ce n'est pas suffisant. Nous devons aussi solliciter les absents.</p> <p>Ce soir je vous propose une délibération pour que le repas des adultes qui viendront soit gratuit. Ce qui veut dire que nous commanderions des repas adultes qui ont un coût de 2.71€ pour 10 adultes ou peut-être 15 si vous êtes nombreux à vouloir venir soit environ une dépense entre 35 et 50€. Le repas serait également offert aux agents.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : oui, on peut, je pense que le SIVOS peut supporter cette dépense supplémentaire. Autour de la table qui peut ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : il faudra être là vers 11h15 jusque 14h</p> <p>Cindy MARIE : oui mais du coup pour le déménagement des tables et tout ça...</p> <p>Brigitte ESTRIER : il nous faut l'organiser aussi en fonction de la possibilité de l'accès à la salle : le matin ? la veille ?</p> <p>Cindy MARIE : le jeudi soir il y a Ludisport donc pas avant 18h30 et le matin il faut laisser le temps aux filles de décorer les tables et de mettre la vaisselle</p> <p>Brigitte ESTRIER : les agents se sont proposés pour venir plus tôt, on peut peut-être se donner rendez-vous avant ?</p> <p>Céline HAUCHECORNE : moi je peux aider le matin</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : on aura aussi notre agent communal, Cindy...</p> <p>Cindy MARIE : oui mais c'est pour ça que j'appelle du monde en renfort.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : c'est toujours la même car elle ne bouge ni les tables ni les chaises</p> <p>Cindy MARIE : vous avez loué la salle récemment ? oui c'est toujours la même personne</p> <p>Céline HAUCHECORNE : alors elle ne bouge ni les tables, ni les chaines, elle ne peut pas.</p> <p>Cindy MARIE : c'est pour ça que je dis que le matin on aura un souci, je ne veux pas me retrouver à sortir tout toute seule.</p> <p>Brigitte ESTRIER : il n'est pas question que vous fassiez tout toute seule. C'est pour ça qu'il faut nous organiser.</p> <p>Eric THIEULENT : on peut faire ça la veille après le Ludisport. Moi je peux m'engager le jeudi soir.</p> <p>Brigitte ESTRIER : il faudra également déménager les tables des petits de la cantine vers la salle polyvalente. Le soir moi aussi je peux et le vendredi je me suis désengagée au boulot.</p> <p>Je vois pour caler l'organisation en concertation avec les agents. Je retiens que ce serait plus facile de faire l'installation le jeudi soir. Par ailleurs nous sommes en train de vérifier que la livraison API puisse avoir lieu avant 18 heures pour éviter les soucis de clés.</p> <p>Donc vous êtes d'accord sur les principes de ce repas ? Nous devons délibérer pour un maximum de repas pour inscrire une possible dépense maximale qui ne sera sans doute pas atteinte. Imaginons que nous ayons en plus des 6 agents, les 14 élus du SIVOS cela fait 20 donc je vous propose de mettre 20 repas.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : oui 20 c'est un maximum</p>

<p>Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Je vous propose de mettre au vote la délibération suivante :</p> <p><i>Vu l'organisation du repas de Noël 2022 à la cantine à la salle polyvalente de Saint Gilles de la Neuville le vendredi 16 décembre 2022, Vu le besoin de bénévoles pour l'encadrement et le service du repas, Madame la Présidente propose la gratuité des repas adulte lors de cet événement, Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise la gratuité des repas Adulte pour le vendredi 16 décembre 2022 pour un maximum de 20 repas x 2.71euros HT (tarif prestataire API pour un repas Adulte) soit 54.20€ Il sera fait face à la dépense au compte 6042 du Budget 2023 du SIVOS DE L'UNION.</i></p> <p>Je vous remercie.</p> <p>Autre point : les agents du SIVOS ont envisagé de faire appel à un père Noël, ils ont envoyé une offre en Laponie, mais cette première piste est tombée à l'eau. Alors je lance un appel, si vous connaissez un Père Noël...</p> <p>Cindy MARIE : ça veut dire qu'il faut prévoir des chocolats pour que le Père-Noël ait quelque chose à distribuer</p> <p>Brigitte ESTRIER : nous avons parlé des sucres d'orge aussi comme l'an dernier</p> <p>Cindy MARIE ; oui mais ça c'est au niveau de l'école. A la cantine nous n'avons pas tous les enfants</p> <p>Brigitte ESTRIER : effectivement, il faudra faire une distribution supplémentaire à l'école pour les non-cantiniers.</p> <p>Celine HAUCHECORNE : avec le Père Noël...</p> <p>Cindy MARIE : bah c'est mieux, surtout pour les plus petits. Les grands à la rigueur, ce n'est pas grave mais les plus petits</p> <p>Brigitte ESTRIER : il nous manque encore des éléments pour cette journée, à suivre...</p>
<p>2022-19 : Cadeau de fin d'année pour les agents du SIVOS DE L'UNION</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte ESTRIER : restons sur le thème de Noël avec le cadeau aux agents. Pour rappel, suite au courrier du préfet interdisant les chèques-cadeaux chez les commerçants, la dernière fois nous avons convenu de revenir aux cadeaux. Les dépenses résultant de cadeaux font donc l'objet d'une imputation à l'article 6032, fêtes et cérémonies. Je vous sollicite pour une délibération autorisant l'achat de cadeaux de fin d'année aux agents, titulaires et contractuels en emploi permanent au SIVOS DE L'UNION et il nous faut en déterminer le montant. L'an dernier il était de 40€.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : on fait pareil</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : 40€ c'est bien</p> <p>Brigitte ESTRIER : comme l'an dernier, elles avaient choisi des produits autour du bien-être ou des produits de beauté, je vous propose de rester dans cette gamme. Ça vous irait ou vous avez une autre idée ?</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : non c'est très bien</p> <p>Brigitte ESTRIER : sur le compte fêtes et cérémonie il y a de suffisamment d'argent pour un cadeau de 40€ par agent.</p> <p>Dorothee DELORY : vous pouvez me redire pourquoi on n'a plus le droit de faire des chèques cadeaux ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : parce que c'est considéré comme un avantage en nature faisant partie de la rémunération et qu'il existe des primes dans la Fonction Publique Territoriale telles que l'IFSE versée mensuellement et le CIA versée annuellement pour gratifier les agents ou alors il faut justifier que le cheque-cadeau a un caractère social ; dans ce cas c'est le CCAS qui décide or le SIVOS n'a pas de CCAS.</p> <p>Le risque, si nous le faisons est que le trésorier n'accepte pas de payer les commerçants. Il l'a fait l'an dernier mais nous sommes maintenant avertis que ce n'est plus possible.</p> <p>Eric THIEULENT : c'est dommage pour l'agent et pour les commerçants locaux</p> <p><i>Après en avoir délibéré, le comité Syndical du SIVOS DE L'UNION, autorise la dépense suivante à l'article 6232 :</i></p> <p><i>Achat de cadeaux de fin d'année pour une valeur de 40€ par agent titulaire ou non titulaire sur un emploi contractuel permanent soit un montant total pour 6 agents de 240€.</i></p> <p><i>Il sera fait face à la dépense au compte 6232 du budget du SIVOS DE L'UNION</i></p> <p>Nous profiterons du repas de Noël pour la remise des cadeaux aux agents.</p>

<p>2022-20 : Avance sur participation des communes</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte ESTRIER : nous avons également abordé ce sujet lors du dernier conseil et la commune de Saint Gilles s'était engagée à se renseigner sur ce point et plus particulièrement sur les modalités de demande et de versement d'une avance sur les participations des communes.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : donc nous nous sommes renseignés et nous avons envoyé la réponse à la secrétaire du SIVOS qui était surprise car elle n'avait pas l'air d'être trop au courant.</p> <p>Brigitte ESTRIER : si elle était au courant car nous en avons déjà parlé et la conclusion à laquelle nous étions arrivés n'était pas celle de votre réponse et c'est cela qui l'a surprise. En fait nous avons conclu que puisqu'il s'agissait de fonctionnement, les communes avaient la possibilité d'anticiper sur leur budget sur le principe de la confiance du trésorier sans qu'il y ait de telles démarches à faire, sans qu'il y ait un tel formalisme.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : d'accord, mais notre secrétaire lui a tout expliqué</p> <p>Brigitte ESTRIER : la délibération que je vous soumetts est donc la suivante :</p> <p><i>Vu la possibilité d'avoir besoin d'une avance sur les participations des communes afin de faire face aux dépenses du début d'année dans l'attente du vote du Budget du SIVOS DE L'UNION de l'année N.</i></p> <p><i>Vu la possibilité pour les communes de Graimbouville et de Saint Gilles de la Neuville, membres du SIVOS DE L'UNION de délibérer pour le versement d'une avance de 30% de la participation versée N-1.</i></p> <p><i>Madame la Présidente sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération fixant les conditions et le montant de l'avance sur la participation des communes de Graimbouville et de Saint Gilles de la Neuville.</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré,</i></p> <p><i>Le Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION autorise Madame la Présidente à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Faire une demande écrite aux communes de Graimbouville et de Saint Gilles de la Neuville pour une avance sur participation de l'année N, correspondant à 30% de la participation versée sur l'année N-1</i> • <i>De déduire l'avance sur la participation de l'année N sur la participation de l'année N.</i> <p>Je soumetts cette délibération au vote. Je vous remercie.</p>
<p>2022-21 : Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale DE LA Seine-Maritime</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte ESTRIER : dernière délibération qui concerne le Centre de Gestion qui nous offre la possibilité de missions d'aides optionnelles. En fait si nous signons la convention, cela nous permet d'avoir des tarifs préférentiels si nous avons besoin d'avoir recours à ces missions sinon cela ne coûte rien.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : on a la même chose pour les communes, c'est le miroir.</p> <p>Brigitte ESTRIER : En fait, le CDG assure pour notre compte des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié comme l'organisation des concours et examens professionnels, la gestion de la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc... Et au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » de nos collectivités et propose d'autres missions dites optionnelles en matière de gestion des ressources humaines ce qui peut nous être très utile. Si nous conventionnons, nous pourrions le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à notre seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.</p> <p>Le CDG nous rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.</p> <p>Je tiens à votre disposition le dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime expliquant tous ces éléments.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : non, il faut adhérer, cela ne nous engage à rien. C'est utile parce que parfois ils utilisent des termes particuliers avec lesquels on n'a pas l'habitude.</p> <p>Brigitte ESTRIER : nous avons déjà eu recours à ses missions optionnelles précédemment lors de démarches de licenciement pour inaptitude physique. Cela peut être utile car les missions de cette convention concernent plus les éléments de santé comme les reconnaissances de travailleur handicapé, pour des publics ciblés comme les femmes enceintes ou les situations de CLM ou CLD...</p> <p>Avez-vous des questions ? non</p>

	<p>Pour cette délibération je vous demande si êtes-vous d'accord pour :</p> <p>ARTICLE 1 : Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime</p> <p>ARTICLE 2 : Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis, etc.)</p> <p>Avez-vous des questions ? Non, donc je soumetts cette délibération aux votes</p>
--	---

QUESTIONS DIVERSES :

Gregory BLONDEL : pour l'augmentation de la cantine, les tarifs ils sont valable jusque quand ? le prix est fixe jusqu'à quand ?

Brigitte ESTRIER : jusqu'à la fin du contrat ou plus exactement jusqu'à ce qu'ils nous en présentent une autre que nous devons arbitrer avec la condition que cela entre dans les limites du contrat signé. Actuellement il y a une consigne du gouvernement d'incitation à la souplesse et à l'aide des entreprises au regard du contexte économique.

Grégory BLONDEL : ils vont nous en reposer une rapidement alors...

Dorothee DELORY : on risque d'en avoir d'autres, et jusqu'où cela peut aller ?

Brigitte ESTRIER : notre engagement avec API va jusqu'à la fin de l'année ou l'année prochaine...

Grégory BLONDEL : si il y en a une tous les ans cela va devenir un problème

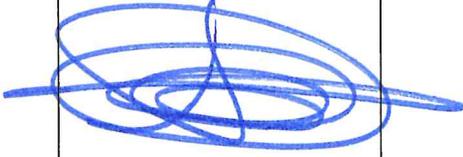
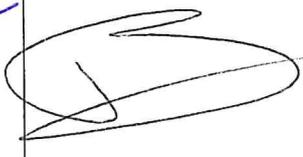
Brigitte ESTRIER : la question qu'il faudra se poser si les tarifs augmentent encore, c'est la question de la répercussion sur le tarif cantine. Pour cette fois nous allons absorber ce surcoût mais à l'avenir... ? Revisitons-nous le tarif cantine ?

Gregory BLONDEL : je ne veux pas être pessimiste mais si le gouvernement ne revote pas el bouclier tarifaire en 2023 cela va être une catastrophe

Brigitte ESTRIER : la question devra être reposée.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 19h45 et je vous invite à un petit moment de convivialité suite à ce dernier conseil de l'année 2022

- signatures

<p>Brigitte ESTRIER (Présidente)</p> 	<p>Cindy MARIE (Vice-présidente)</p> 	<p>Valérie HUON-DEMARE</p> 	<p>Sylvain VASSE</p> 
<p>HAUCHECORNE Céline</p> 	<p>Dorothee DELORY</p>	<p>Laurent LEMAIRE</p>	<p>Marie-Laure ZEGGAI</p>
<p>Tony LALISSE</p> 	<p>Frédéric DENIS</p>	<p>Éric THIEULENT</p> 	<p>Grégory BLONDEL</p> 

<p>Bruno BOUTELLER (Suppléant)</p> 	<p>Ghislaine BUREL (Suppléante)</p>		
--	---	--	--



SIVOS de l'union

SIVOS DE L'UNION

de Graimbouville et Saint-Gilles de la Neuville
90, route d'Etainhus, 76430 Graimbouville
☐ 02 35 20 42 52 ☐ sivosdelunion@orange.fr

Chers parents ou responsables de l'enfant,

La rentrée de septembre est maintenant lointaine, les organisations sont maintenant bien rodées et chacun, enfants, parents, enseignants et agents du SIVOS ont pris leurs repères.

A ce jour, 101 enfants sont inscrits à la cantine ; pour la grande majorité la fréquentation est régulière pour 3 ou 4 jours par semaine.

Afin de maintenir un bon fonctionnement pour tous et de bonnes conditions d'accueil et de sécurité pour vos enfants, je voulais vous rappeler quelques points :

- Chaque midi, votre enfant est dans la cours de récréation pour environ 45 minutes : pensez à adapter leur tenue vestimentaire à la météo dont le caractère changeant impose de prévoir un vêtement de pluie dans le cartable
- La présence des enfants à la cantine doit impérativement correspondre aux réservations effectuées. En fonction de ces dernières les enfants sont orientés vers le domicile, le car ou la cantine.
- En cas d'impératif privé, vous pouvez avoir besoin de venir chercher votre enfant sur le temps « Cantine » : il vous est demandé de prévenir le SIVOS par mail avant le jour concerné autant que faire se peut. Au moment du départ, vous signerez un document pour tracer l'évènement.

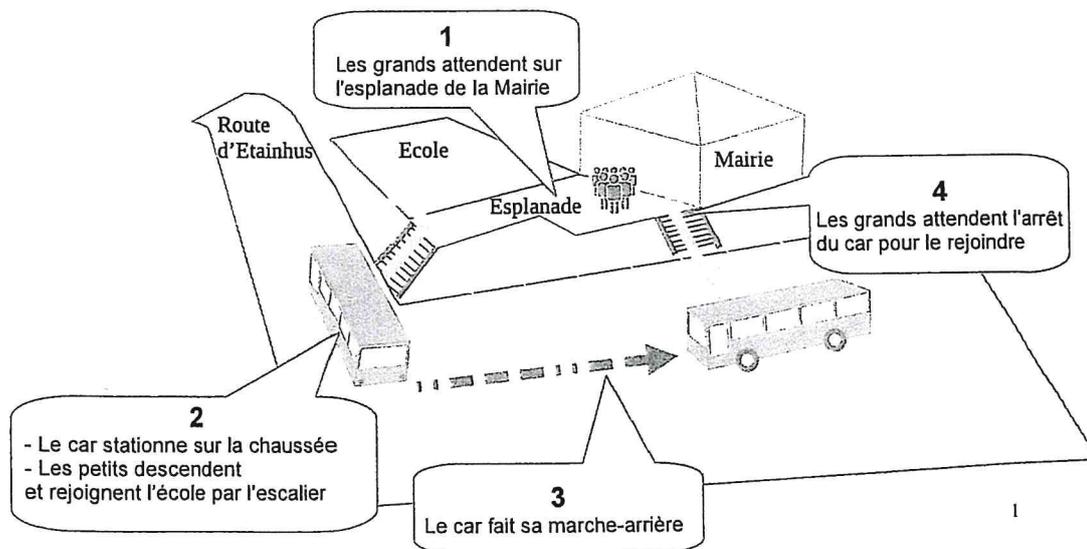
Chaque jour, selon vos besoins, vous avez à votre disposition un car gratuit pour assurer les trajets :

- « Domicile <=> Ecole »,
- « Ecole <=> Cantine » ou
- « Ecole <=> Garderie / Ludisport ».

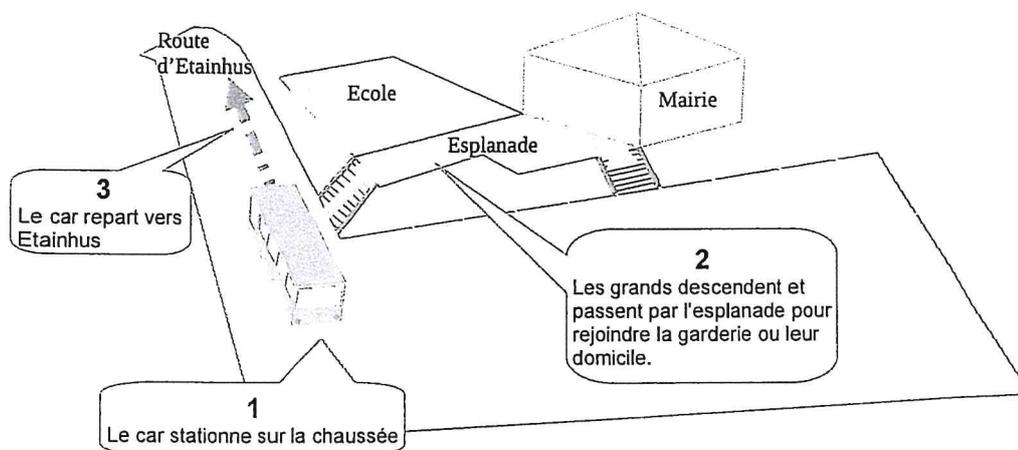
Ce service est sous la responsabilité de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » laquelle nous impose, pour des raisons de sécurité, que la manœuvre de marche-arrière à Graimbouville se fasse sans enfant à bord afin de ne pas distraire la concentration du chauffeur. Vous avez peut-être été témoin de quelques essais ces derniers jours.

Ainsi, à compter du jeudi 3 novembre, lors des trajets « Saint-Gilles vers Graimbouville (matin, midi et soir), le car stationnera quelques instants sur la chaussée, au pied de l'escalier, le temps de la descente des enfants. Le matin et le midi, il effectuera ensuite la marche-arrière à vide pour se positionner sur la parking afin de permettre la montée des enfants se rendant sur Saint-Gilles. Midi et soir, au retour de Saint-Gilles, le car repartira par la route d'Etainhus.

Pour le trajet Saint-Gilles => Graimbouville à 8h20 et 13h20



Pour le trajet Saint-Gilles => Gairmbouville à 12h et 17h



Il est important que vous expliquiez ces modifications à votre enfants et lui demandiez de respecter les circuits en particulier pour les grands qui, pour des raisons de sécurité, devront attendre l'arrêt du car pour descendre les escaliers et devront repasser par l'esplanade pour repartir. J'insiste sur le fait que votre enfant est sous votre responsabilité lorsqu'il attend le car et dès qu'il en descend.

Par ailleurs, je me permet de vous rappeler qu'un service de garderie est à votre disposition et que ce dernier assure l'accompagnement de votre enfant jusqu'au car et vers la garderie.

Si vous avez des questions ou des remarques sur ce sujet ou autre point entrant dans les compétences du SIVOS, je vous invite à les transmettre par mail sur l'adresse sivosdelunion@orange.fr

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration, je vous prie de croire en toute ma considération.

Brigitte Estrier
Présidente du SIVOS de l'union

